



Institut
Bois-Robert
Enseignement privé - Internat

Dossier d'inscription $\frac{2011}{2012}$

Année scolaire en internat

Inscription

Pièces à fournir à l'inscription :

- Le contrat d'admission dûment rempli (recto/verso).
- La photocopie de la carte d'identité recto/verso ou du passeport de l'élève ou du livret de famille
- Un chèque de 395 € au titre de droit d'inscription.
- Le règlement d'un dixième des frais de scolarité (soit un mois).
- L'autorisation de prélèvement et un RIB.
- La fiche famille complétée
- La photocopie de la carte vitale
- La photocopie de la mutuelle
- L'attestation d'assurance

- L'autorisation médicale complétée
- Dix timbres au tarif ordinaire en vigueur
- Deux photos d'identité

Pièces à fournir à la rentrée :

- L'exeat (ou certificat de radiation) de l'école antérieurement fréquentée
- Eventuellement, les résultats des tests subis
- Une photocopie des résultats au brevet ou au baccalauréat le cas échéant
- Le règlement de la provision pour frais personnels
- Le règlement de la tenue Bois Robert

Trousseau

Tenue :

Les élèves de l'Institut Bois-Robert sont tenus de porter les sweats, polos, veste et tee-shirts (pour le sport) de l'institut et les "couleurs" de l'établissement, le bleu marine ou le gris, pour l'ensemble des autres vêtements. Le blanc et le bleu pâle sont aussi autorisés pour les chemises, chemisiers et polos. Les blousons, manteaux et parkas doivent être de tonalités discrètes (bleu, gris, noir, vert, beige, marron). Pour le sport, le tee-shirt de Bois-Robert est obligatoire.

Sont strictement interdits les casquettes, et, en dehors des activités sportives, les tee-shirts et les chaussures de sport.

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom de l'élève. : La tenue (deux sweats, quatre polos, une veste) fournie par l'établissement est déjà marquée.

Divers :

- Une paire de draps + couvertures ou couette (et non sac de couchage)
- Serviettes de table (facultatif)
- Alèse
- Cintres
- Affaires de toilette

Extraits du règlement

Absences :

Toute absence pour raison de santé doit être signalée par les parents le jour même. Toute autre absence suppose l'autorisation préalable du directeur. Si l'absence motivée par une maladie a duré une semaine ou plus, l'élève présente à son retour un mot de ses parents accompagné d'un certificat médical.

Sanctions :

Si un élève ne donne pas satisfaction dans son travail ou son comportement, un avertissement écrit est envoyé aux parents

et les sanctions sont les suivantes dans l'ordre de gravité : retenue un week-end à Bois-Robert, avertissement ou blâme, renvoi temporaire (de 2 à 8 jours), renvoi définitif.

En cas de faute grave, déterminée par le Conseil de Discipline, un élève peut être renvoyé définitivement, sans avertissement préalable. Toute consommation de substances illicites entraîne "de facto" le renvoi immédiat et définitif.

Détails particuliers

Fouritures scolaires :

En début d'année scolaire un ensemble de fournitures de papeterie est proposé à chaque enfant (cahiers, agenda, classeur). Pendant l'année, elles peuvent être prises en sus à l'institut. Les livres peuvent être fournis par l'économat de l'institut et rachetés en fin d'année par l'école si les parents le désirent et si leur état le permet.

Téléphone:

Le téléphone de la maison n'est pas à la disposition des élèves. Seuls ceux dont les parents habitent à l'étranger peuvent être appelés aux heures des repas. Deux téléphones publics (à carte) sont à la disposition des élèves (02.41.77.48.42) et des cartes téléphoniques sont en vente au secrétariat. Le téléphone portable est autorisé à des heures et dans des lieux déterminés. Le non-respect des consignes d'utilisation entraîne une confiscation temporaire puis définitive.

Argent de poche et objets de valeur :

L'argent de poche et les objets de valeur (billets de train, pièces d'identité...) doivent être déposés au secrétariat. Aucune assurance ne couvre les vols ou disparitions à l'intérieur de l'institut et en aucun cas la responsabilité de l'établissement ne peut être recherchée. Aucune avance ne peut être accordée par le secrétariat.

Assurances :

Les élèves sont couverts par une assurance contre tout incident de la vie scolaire. L'assurance ne couvre pas les frais de réparation de lunettes cassées ou de vêtements déchirés. Seuls les accidents corporels sont garantis si la responsabilité de l'établissement est en cause. Tout bris de glace volontaire ou non doit être couvert par la RC des parents.

Transports :

Un navette assure, chaque lundi matin et chaque vendredi après-midi les liaisons entre l'Institut Bois Robert et la gare SNCF d'Angers.

Conditions financières

Classe	Droits d'inscription	Scolarité annuelle en internat	Versements trimestriels	Versements mensuels
6 ^{ème} / 5 ^{ème}	395 €	10 950 €	3 x 3 760 €	10 x 1 140 €
4 ^{ème}	395 €	10 950 €	3 x 3 760 €	10 x 1 140 €
3 ^{ème}	395 €	10 950 €	3 x 3 760 €	10 x 1 140 €
2 ^{de}	395 €	11 450 €	3 x 3 930 €	10 x 1 190 €
1 ^{ère} L/ES/S/STG	395 €	11 950 €	3 x 4 100 €	10 x 1 240 €
Tale L/ES/S/STG	395 €	12 450 €	3 x 4 260 €	10 x 1 290 €

Réductions :

Une baisse de 20 % est accordée sur la scolarité d'un deuxième enfant inscrit.

Périodicité :

La scolarité est payable en totalité pour l'année, en une échéance, le jour de la rentrée. Toutefois, la possibilité vous est offerte d'opter pour deux autres solutions : un règlement trimestriel en trois échéances (septembre / décembre / mars par prélèvement automatique) ou un règlement mensuel en 10 échéances (le 1^{er} de chaque mois par prélèvement automatique).

Exigibilité :

Tout trimestre ou tout mois est exigible un mois avant son commencement. Le trimestre est dû en entier, que l'élève l'ait commencé en retard ou terminé prématurément. Aucune déduction n'est faite en cas d'absence, de maladie, de retrait ou de renvoi d'un élève.

En principe, sauf stipulation contraire expresse, un élève ne peut quitter l'institut qu'à la fin d'un trimestre. Le départ anticipé doit être annoncé, au plus tard, un mois à l'avance pour la fin d'un trimestre scolaire, à défaut de quoi, les trois mois suivants sont dus, comptés à partir du jour de résiliation.

Engagement de confiance :

Tout élève de Troisième ou de Terminale (classes à examen) qui aura satisfait à nos exigences de résultats (c'est à dire l'obtention de chacun des Brevets ou Bacs blancs internes) se verra proposer une scolarité gratuite pour un redoublement. Seuls resteront à la charge des parents les frais mensuels de nourriture et/ou d'hébergement.

Provision pour frais personnels :

Une provision pour frais personnels (reconstituable si nécessaire et remboursable en fin d'année) est demandée en début d'année scolaire.

Son montant est de 300 € pour les résidents dans l'hexagone et de 500 € pour les autres.

Options :

En sus de ces frais, peuvent s'ajouter ceux liés aux activités optionnelles (équitation, piano, danse, tennis, basket). Se renseigner auprès du secrétariat.

Transports et tenue vestimentaire :

Les transferts entre la gare SNCF d'Angers et L'Institut Bois-Robert sont assurés tous les lundis matin et vendredis après-midi par l'établissement. Le coût forfaitaire annuel est de 360 €. Possibilité est offerte pour les élèves qui restent à l'Institut le week-end d'acquiescer une carte de 10 trajets pour un montant de 60 €.

La tenue est fournie par l'établissement : le trousseau comprend 2 sweats, 4 polos, 1 veste pour un montant de 320 €, réglable en septembre.

Bourse :

Un fonds spécial de bourse interne vient en aide aux familles dont les ressources ne permettent pas de faire face à la totalité de nos exigences financières. Pour en bénéficier deux critères sont examinés, en toute confidentialité, par une commission interne : d'une part les revenus des parents et leurs charges familiales (tels qu'établis par la feuille d'impôts) et d'autre part la situation scolaire du candidat. Cette bourse peut prendre en charge jusqu'à 30% des frais de scolarité. Se renseigner auprès du secrétariat.

Livres et fournitures

Nous proposons un service de vente de fournitures et de location de livres :

Montant	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{ère} L	1 ^{ère} ES	1 ^{ères} /STG	TL	TES	T S / STG
Forfait annuel livres et fournitures	190 €	190 €	200 €	220 €	220 €	230 €	240 €	260 €	160 €	220 €	260 €
Reprise de livres *	60 €	60 €	60 €	60 €	70 €	60 €	70 €	70 €	40 €	60 €	80 €

Toutes les fournitures et tous les manuels sont inclus sauf la calculatrice, une trousse complète et le matériel de géométrie (règle, équerre, compas, rapporteur) dans ce forfait de rentrée.

*Le montant indiqué ci-dessus est restitué à la famille lorsque tous les livres sont rendus en bon état au professeur principal de l'élève.

Internat permanent

Week-end

Le week-end complet	Le week-end partiel*	Forfait annuel
145 €	45 €	2 650 €

*Jusqu'au samedi matin.

Blanchissage

Forfait hebdomadaire	Forfait annuel
50 €	950 €

Fiche d'inscription



Photo

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Nom et prénom du père :

Nom de jeune fille et prénom de la mère :

Adresse d'envoi des documents (bulletins, factures...) :

.....

Code postal : Ville :

N° téléphone domicile : N° portable :

E-mail : N° fax :

Profession du père : N° téléphone travail du père:

Profession de la mère : N° téléphone travail de la mère:

Nom et adresse du correspondant (pour les familles habitant à l'étranger) :

.....

N° Sécurité Sociale* :

Assurance responsabilité civile* :

Complémentaire santé* :

N° C.C.P. ou compte bancaire :

Libellé au nom de M., Mme, Melle :

Itinéraire et moyen de transport utilisés du domicile à l'établissement :

Date d'entrée dans l'établissement :

Adresse obtenue par :

École fréquentée antérieurement (Adresse - N° de téléphone) :

.....

*Joindre une photocopie de votre attestation.

Contrat

Nous déclarons accepter les conditions générales qui nous ont été transmises et avons notamment pris note que :

- Les règlements doivent suivre l'échéancier choisi lors de l'inscription. Trois possibilités sont offertes (en 1, 3 ou 10 échéances) et, dans les deux dernières options, les règlements s'opèrent exclusivement par prélèvements automatiques.
- Tout trimestre est dû en entier, que l'élève l'ait commencé

Lieu et date :

Echéancier choisi :

- 1 échéance 3 échéances 10 échéances

en retard ou terminé prématurément. Aucune déduction n'est faite en cas d'absence, de maladie, de retrait ou de renvoi de l'élève.

- Un élève ne peut quitter l'institut qu'à la fin du trimestre. Le départ anticipé doit être annoncé, au plus tard, un mois avant la fin d'un trimestre scolaire en cours, à défaut de quoi, les trois mois suivants sont dus, comptés à partir du jour de résiliation.

Signature des parents

(ou du représentant légal de l'élève) précédée de la mention "lu et approuvé"

Forfaits annuels :

- Forfait transport gare sncf Angers/Institut Bois-Robert
 Forfait Week-end Forfait blanchisserie
 Forfait fournitures et manuels scolaires

NB : en signant ce contrat, les parents (ou représentants légaux) de l'élève s'engagent à respecter le règlement de l'école et les conditions stipulées dans la correspondance échangée.

L'inscription d'un élève n'est effective qu'après réception de ce contrat par l'Institut Bois-Robert et le versement simultané des droits d'inscription de 395 € ainsi que de la première échéance (1/10^{ème} des frais de scolarité annuels). En cas de retrait d'inscription, ce versement reste acquis à l'institut.

Classe et options

COCHER la classe à venir et remplir toutes les informations concernant les classes passées et à venir

- | | | | | |
|---|-------------------------|--|-------------|-------------|
| <input type="radio"/> 6 ^{ème} | LV1 : | <input type="radio"/> 1 ^{ère} STG | LV1 : | LV2 : |
| <input type="radio"/> 5 ^{ème} | LV1 : | <input type="radio"/> T ^{ale} L | LV1 : | LV2 : |
| <input type="radio"/> 4 ^{ème} | LV1 : LV2 : | <input type="radio"/> T ^{ale} ES | LV1 : | LV2 : |
| <input type="radio"/> 3 ^{ème} | LV1 : LV2 : | Spécialité (maths ou LV1): | | |
| <input type="radio"/> 2 ^{nde} | LV1 : LV2 : | <input type="radio"/> T ^{ale} S | LV1 : | LV2 : |
| <input type="radio"/> 1 ^{ère} L | LV1 : LV2 : | Spécialité (SVT ou Sc.physiques) : | | |
| <input type="radio"/> 1 ^{ère} ES | LV1 : LV2 : | <input type="radio"/> T ^{ale} STG | LV1 : | LV2 : |
| <input type="radio"/> 1 ^{ère} S | LV1 : LV2 : | | | |

Déclaration des parents

en cas d'accident ou maladie grave survenant à l'enfant

En cas d'accident ou de maladie grave survenue à mon enfant, je désire que soit appelé le Médecin de l'Institut. En cas d'absence, j'autorise la direction à faire appel à un autre médecin.

En cas d'urgence, si on ne peut m'atteindre au téléphone ou si le temps presse, j'autorise la direction à prendre à ma place les décisions nécessaires (ex : transport en clinique) et lui donne tout pouvoir pour signer à ma place une éventuelle autorisation d'intervention chirurgicale.

S'il est impossible d'obtenir un transport par ambulance, je dégage entièrement la responsabilité de la direction qui pourrait être amenée à faire ce transport.

En cas d'hospitalisation, je désire que la direction choisisse

dans la mesure du possible :

La clinique (1) :

L'hôpital le plus proche (1) :

(1) Préciser le nom de l'établissement.

À moins de demande expresse ou de modifications de ma part, ces déclarations sont valables pour toute la scolarité de mon enfant dans cet établissement.

À _____, le _____
Signature :

Fiche médicale

Nom et adresse du médecin traitant :

En cas d'urgence, personne à prévenir :

Groupe sanguin :

Allergies :

Régimes :

Contre indications (vaccins par exemple):

Observations :

De quelles maladies a été atteint l'enfant ?

A-t-il été opéré?

Présente-t-il une déficience physique particulière ?

Présente-t-il une infirmité ?

Date de la dernière CUTI-RÉACTION:

La CUTI est-elle Positive ? Négative ?

A-t-il reçu des injections de SERUM ?

Antidiphtérique :

Date :

Antitétanique :

Date :

Autres :

Date :

A-t-il reçu des vaccins ? En quelle année ?

Variole :

Diphtérie :

Rappel :

Tétanos :

Rappel :

Typhoïde et Paratyphoïde:

Rappel :

B.C.G. :

Autres vaccins :

N.B. : en cours de scolarité, il vous appartient de nous informer par écrit de tout nouvel élément concernant la santé de votre enfant et notamment les mises à jour des vaccins.